



Pacte Loi d'orientation & d'avenir agricoles

GT1 : ORIENTATION ET FORMATION

Atelier de concertation du 6 mars 2023

Animatrices : Amandine MURET-BEGUIN & Sophie CUYERS

chambres-agriculture.fr



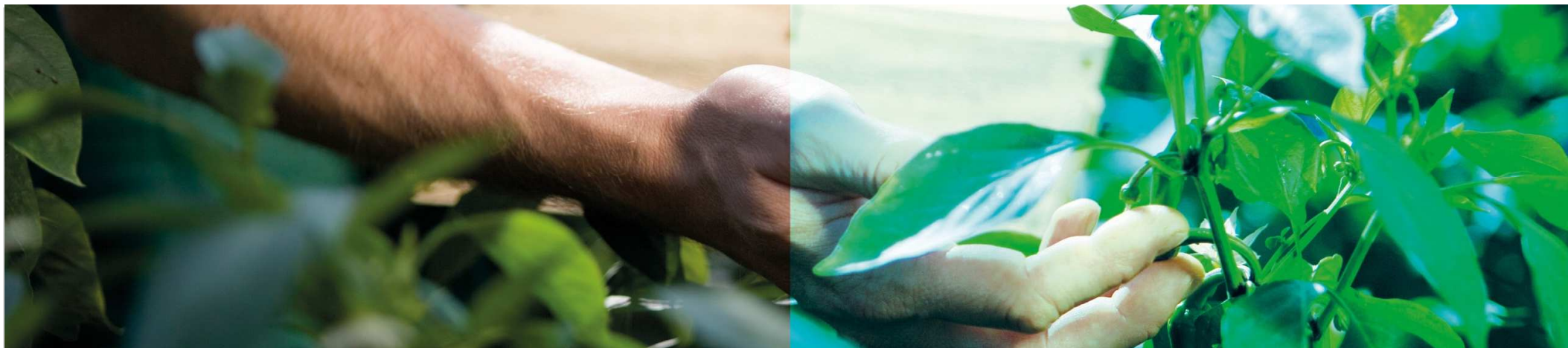


INTRODUCTION ET TOUR DE TABLE

Bienvenue

chambres-agriculture.fr





LES ENJEUX DE LA CONCERTATION

Rappel des éléments du Comité plénier d'ouverture

chambres-agriculture.fr



Enjeux de la concertation

Une concertation régionale pour proposer des solutions issues du terrain, qu'elles soient du ressort législatif ou réglementaire, de portée nationale ou régionale.

- L'enjeu de l'évolution démographique et sociale des actifs ;
- L'enjeu de la transition climatique ;
- L'enjeu de l'évolution des moyens de production (foncier, système, eau, intrants...) pour répondre aux besoins des entreprises agricoles ;
- L'enjeu de la prise en compte de l'évolution de la demande alimentaire pour ajuster l'offre de productions aux besoins de la souveraineté alimentaire.

Enjeux de la concertation

Une concertation régionale pour proposer des solutions issues du terrain, qu'elles soient du ressort législatif ou réglementaire, de portée nationale ou régionale.

Enjeux pour l'agriculture francilienne pour :

- Faire valoir les spécificités franciliennes
- Remonter les besoins et attentes des agriculteurs
- Proposer des leviers législatifs et d'accompagnement des agriculteurs

Méthodologie de concertation

Ministère a confié aux Chambres d'agriculture l'animation de la concertation et synthèse des travaux

Synthèse des travaux & propositions devront être remontées au Ministère fin avril.

3 thèmes prioritaires, périmètres de 3 groupes de travail avec animateurs professionnels :

- GT n°1 : Orientation et formation > A. MURET-BEGUIN & S. CUYPERS
- GT n°2 : Installation et transmission > S. VANDAELE & J.-C. PETTE
- GT n°3 : Adaptation et transition face au changement climatique > L. JANOTTIN & C. TORPIER

Chaque GT se réunira lors de 2 ateliers.

L'ensemble des parties prenantes seront conviées à l'ensemble des GT.

Calendrier de la concertation

Mercredi 15 février : plénière de lancement

GT n°1 « Orientation et formation » :

- Lundi 6 mars : 14h-18h30 (Auditorium CDA France)
- Lundi 3 avril : 9h-12h30 (Auditorium CDA France)

GT n°2 « Installation et transmission »

- Mercredi 8 mars : 14h-17h30 (Auditorium CDA France)
- Mardi 4 avril : 14h-17h30 (Auditorium CDA France)

GT n°3 « Adaptation et transition face au changement climatique » :

- Mardi 7 mars : 14h-17h30
- Lundi 3 avril : 14h-17h30 (Auditorium CDA France)

Jeudi 20 avril 14h-18h : plénière de clôture

Méthodologie de concertation

Outils de communication

- Page dédiée PLOAA sur site internet de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France : <https://idf.chambre-agriculture.fr/la-chambre/concertation-pacte-et-loi-dorientation-et-davenir-agricoles/>
- Adresse spécifique créée pour envoyer les invitations et recevoir les contributions : concertation-loa@idf.chambagri.fr

Livrables

- Les propositions des GT devront ensuite être validées par la plénière finale, priorisées et remontées au Ministère via un google form



Méthodologie de concertation

- **En parallèle : Concertation des jeunes et établissements scolaires** sur les besoins exprimés par les apprenants et les acteurs et des propositions concrètes.
- Concertation des jeunes articulée autour des quatre blocs de questionnement prévus dans la trame de questionnement nationale que sont :
 - Comment miser et investir sur le capital humain ?
 - Comment reconnaître, valoriser et promouvoir la diversité des agricultures, des modes de productions, ... ?
 - Comment générer une mobilisation collective pour le renouvellement des générations et des transitions ?
 - Comment déployer des approches pragmatiques et penser territoire ?



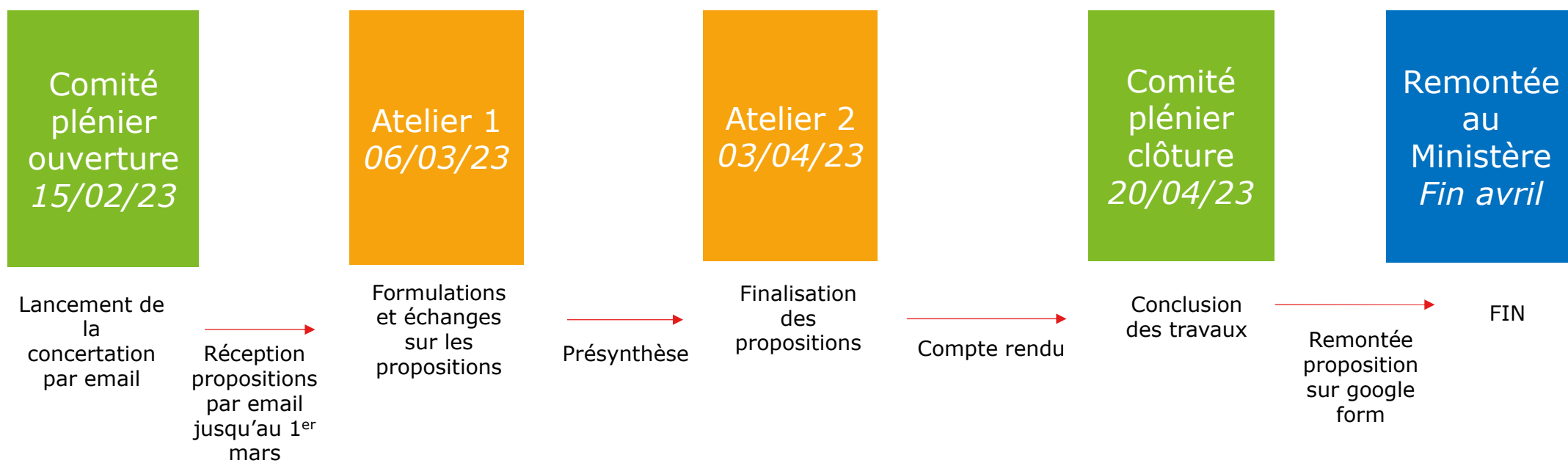
ORGANISATION DES ATELIERS

Déroulé et règles de fonctionnement

chambres-agriculture.fr



Organisation des ateliers



Déroulé de l'atelier 1

- Etat des lieux de l'orientation et de la formation
 - De l'enseignement agricole par la DRIAAF
 - Des chefs d'exploitations agricoles par VIVEA Ile-de-France
 - Des salariés agricoles par OCAPIAT Ile-de-France
- Echanges selon les sous thématiques proposées
 - Financement et attractivité des métiers agricoles
 - Promotion et communication
 - Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins
 - Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue
- Clôture de l'atelier

Règles de fonctionnement

07 décembre 2022 Info +

Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles : les principes et la méthode

PLOAA

La concertation s'appuiera sur la grande diversité d'acteurs, de points de vue et d'expériences, qui sont un atout majeur, en favorisant l'expression des collectifs et des initiatives tout en respectant la représentativité des corps intermédiaires et élus.

PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



➤ Règles de fonctionnement



ÉCOUTER avec **ATTENTION**



PARLER avec **INTENTION**



ÊTRE **BIENVEILLANT**



SE FAIRE **CONFIANCE**



RESPECTER le **CADRE**

CC-BY-NC-SA

 @helenepouille
& www.recompose.it

PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES


CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

DES QUESTIONS ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



ETATS DES LIEUX

De l'enseignement agricole

De la formation des chefs d'exploitations agricoles

De la formation des salariés agricoles

chambres-agriculture.fr





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La formation initiale dans le domaine de la production agricole en Ile-de-France

La DRIAAF autorité académique pour l'enseignement agricole francilien

L'enseignement agricole est le deuxième dispositif éducatif en France. Il est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

C'est un système éducatif proposant des formations allant de la 4ème à la préparation d'un diplôme d'ingénieur.

Au niveau régional, le DRIAAF est l'équivalent du Recteur, il est autorité académique pour l'enseignement agricole.

Les missions de l'enseignement agricole :

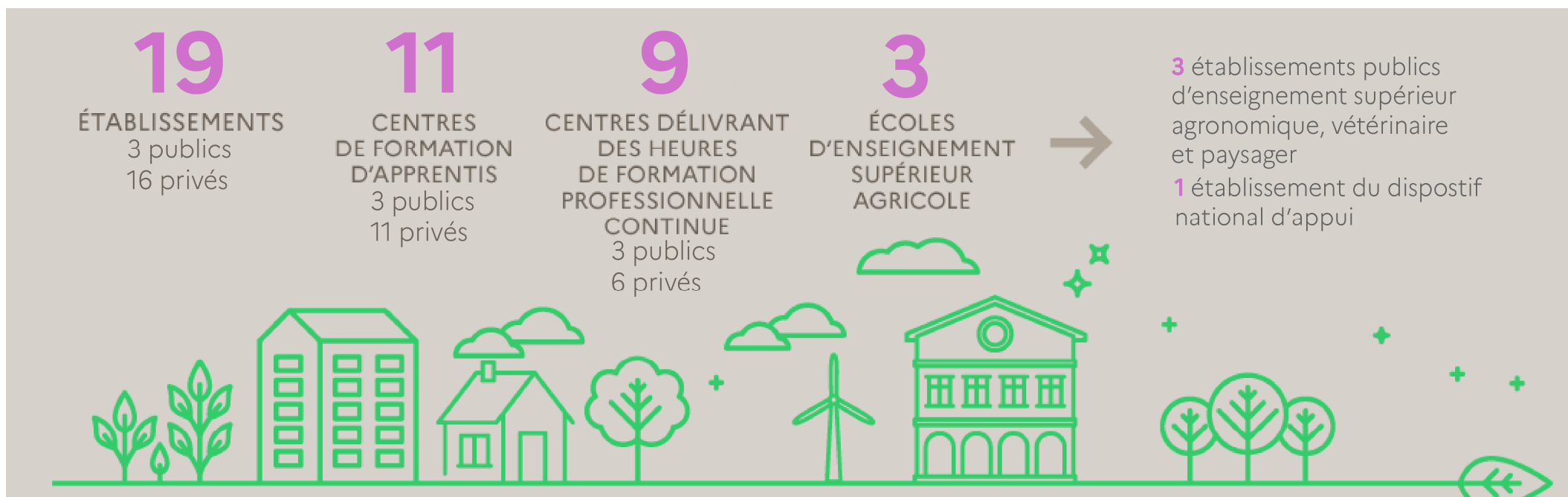
- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation du milieu rural ;
- contribuer à l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

Outre les formations dans de nombreux secteurs professionnels :

- productions (agriculture, horticulture, ...) ;
- aménagement (paysage, forêt, ...) ;
- services ;
- agroéquipements ;
- commerce ;

les établissements de la région dispensent des formations générales et technologiques :

L'enseignement agricole en Ile-de-France ,



Source DGER/ DRIAAF 2022

4

EXPLOITATIONS
AGRICILES
dans les
établissements
publics

2

ATELIERS
TECHNOLOGIQUES
ET CENTRES
ÉQUESTRES

494

HECTARES
CULTIVÉS
dont 56%
certifiés agriculture
biologique



Source DGER/ DRIAAF 2022

L'offre de formation dans le domaine de la production

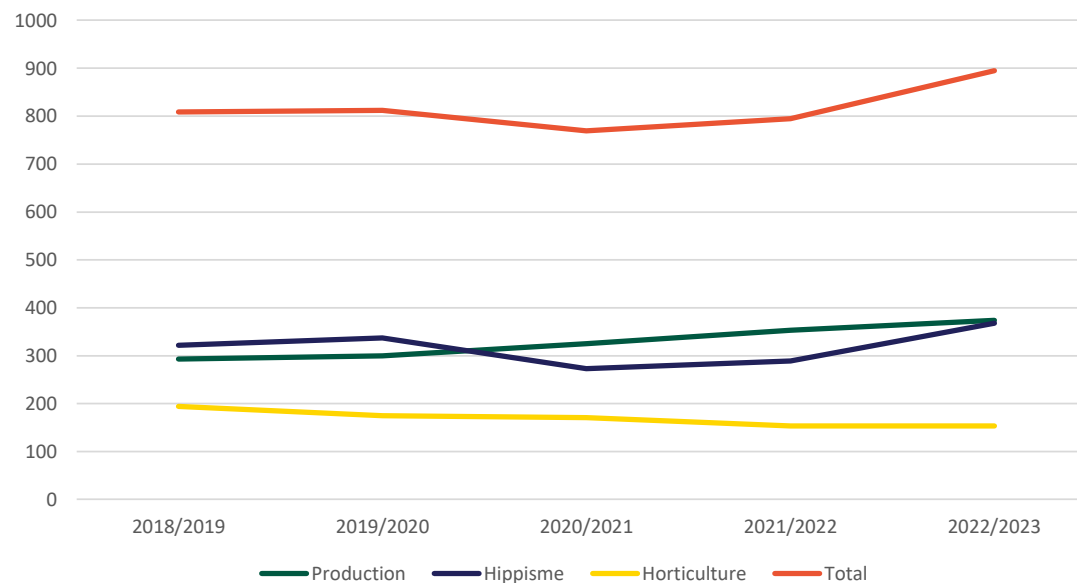
	Scolaire			Apprentissage			
	CAPa	Bac Pro	BTSA	CAPa	Bac Pro	Brevet Professionnel	BTSA
Productions Animales	/	X	X	X	X	/	X
Productions Végétales	X	X	X	X	X	/	X
Productions Horticoles	X	X	X	X	X	X	/
Métiers du Cheval	/	/	/	X	X	X	/

Evolution du nombre de formés dans le domaine de la production

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Production	293	300	325	353	374
Hippisme	322	337	273	289	368
Horticulture	194	175	171	153	153
Total	809	812	769	795	895

Une progression de 10 % portée par l'apprentissage en production et dans les métiers du cheval

Evolution du nombre de formés scolaire + apprentis

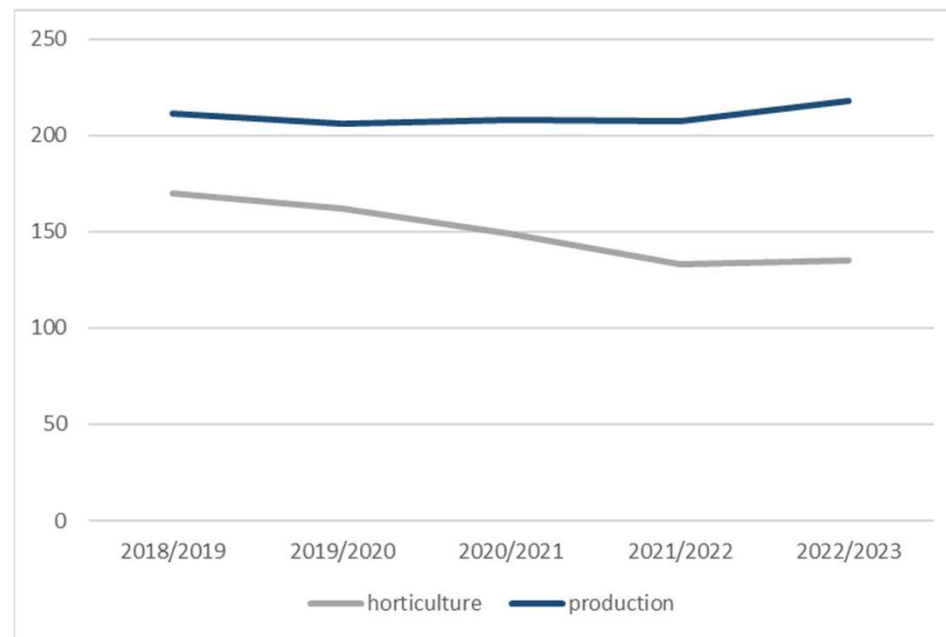


Evolution du nombre de scolaires dans le domaine de la production

Nb élèves	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
horticulture	170	162	149	133	135
production	211	206	208	207	218
Total	381	368	357	340	353

Une baisse du nombre de scolaire principalement marquée dans le domaine horticole avec un impact particulier dans les classes qui conduisent au Bac et au CAPa.

Les effectifs en BTSA se maintiennent, mais les voyants sont au rouge pour les classes entrantes en 2023, avec une forte volatilité entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année.

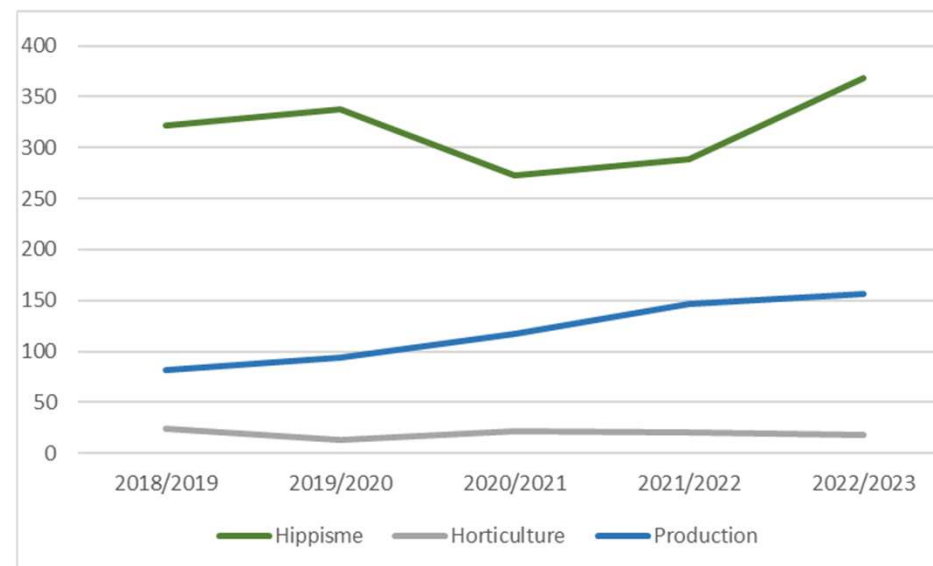


Evolution du nombre d'apprentis dans le domaine de la production

Nb apprentis	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Hippisme	322	337	273	289	368
Horticulture	24	13	22	20	18
Production	82	94	117	146	156
Total	428	444	412	455	542

Une progression importante du nombre d'apprentis portée par les métiers de la production et du cheval.

Dans cette voie de formation aussi, l'horticulture est en net replis



Répartition filles garçons dans les domaines regardés en formation scolaire



Toutes formations
53% **47 %**



**Formations hors
horticulture**
55% **45 %**

Avec un taux de présence en formation des jeunes filles qui progresse avec le niveau de la formation suivie

	Toutes productions		Productions hors horticulture	
	% filles	% garçons	% filles	% garçons
CAPa	40%	60%		
Bac Pro	54%	46%	55%	45%
BTSA	58%	42%	53%	47%
Total Général	53%	47%	55%	45%

Les publics de plus en plus jeunes

La diminution du nombre de redoublement conduit à accueillir des jeunes en sortie de 3^{ème} âgés de 14 à 15 ans.

Le passage de 4 ans à 3 ans pour l'obtention d'un baccalauréat professionnel conduit à accueillir des jeunes en BTSA tout juste majeur, qui finissent leurs formations à 20 ans.



ETATS DES LIEUX

De l'enseignement agricole

De la formation des chefs d'exploitations agricoles

De la formation des salariés agricoles

chambres-agriculture.fr



*VIVEA AU SERVICE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
DES ENTREPRENEURS DU VIVANT*



Les missions de VIVEA



► Mutualisation de la collecte



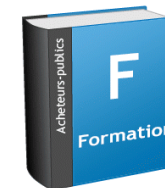
► Etude des besoins en compétences

► Orientation de l'offre de formation

► Achat de prestation de formation



► Recherche et gestion de cofinancements



Le public de VIVEA



- ▶ Chef d'entreprise agricole
- ▶ Conjoint ou collaborateur
- ▶ Aide familial
- ▶ Cotisant solidaire relevant du régime agricole
- ▶ Personnes en parcours à l'installation sous certaines conditions

Des secteurs de :



- ▶ L'agriculture
- ▶ Des entreprises du paysage
- ▶ Des entreprises de travaux agricoles et forestiers (sauf exploitants forestiers négociant en bois)
- ▶ Des entreprises du secteur du cheval (sauf ceux du spectacle et les loueurs d'équidés sans entretien ni préparation)



Les organisations constitutives

VIVEA a été créé en 2001 par convention entre les 4 syndicats représentatifs de la profession agricole :

- La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- Les Jeunes agriculteurs
- La Confédération paysanne
- La Coordination rurale

Et deux organisations agricoles à vocation générale :

- L'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA)
- La Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole (CNMCCA)





Une organisation politique de proximité

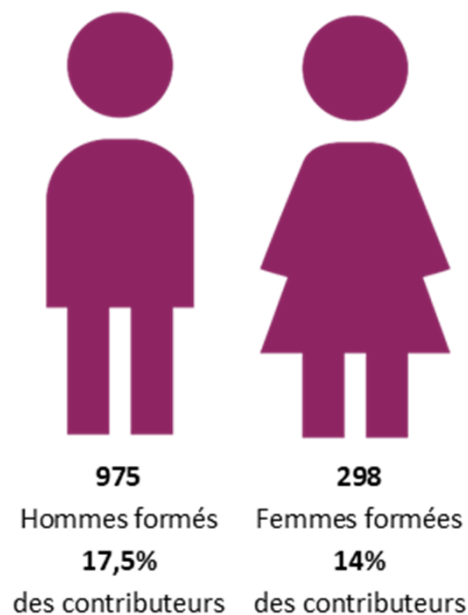
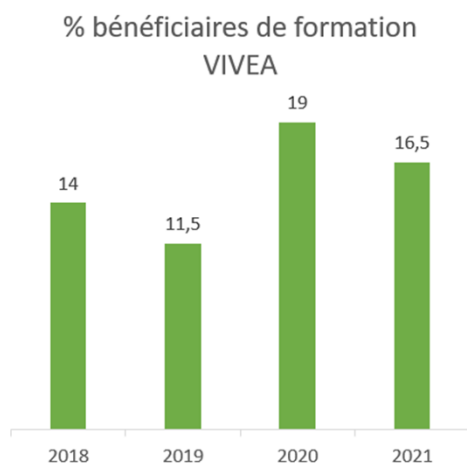
Comité régional Île de France

composé de :

- 16 sièges pour les élus
- Chargé de la gestion politique et financière
- Chargé du développement des projets sur le territoire
- A l'écoute des besoins en formation des chefs d'entreprise agricole de la Région

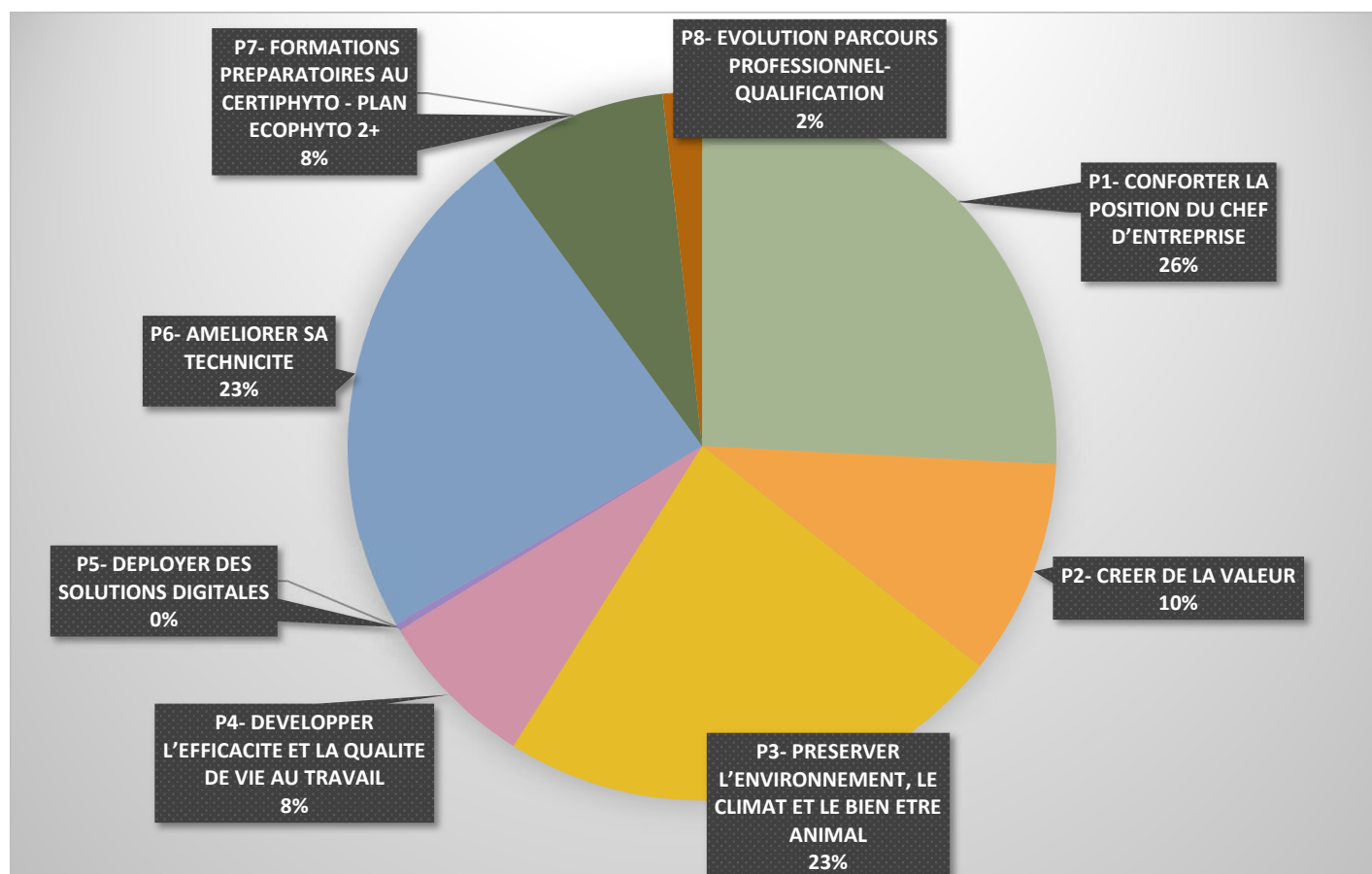
Evolution du nombre de contributeurs

QUALITE CONTRIBUTEUR	2021			2022		
	Hommes	Femmes	Total général	Hommes	Femmes	Total général
Chef d'exploitation	5 270	1 587	6 857	5 172	1 550	6 722
Membre Famille	42	324	366	45	286	331
Aide Familial	24	3	27	19	4	23
Contisant de solidarité	233	216	449	236	229	465
Total général	5 569	2 130	7 699	5 472	2 069	7 541



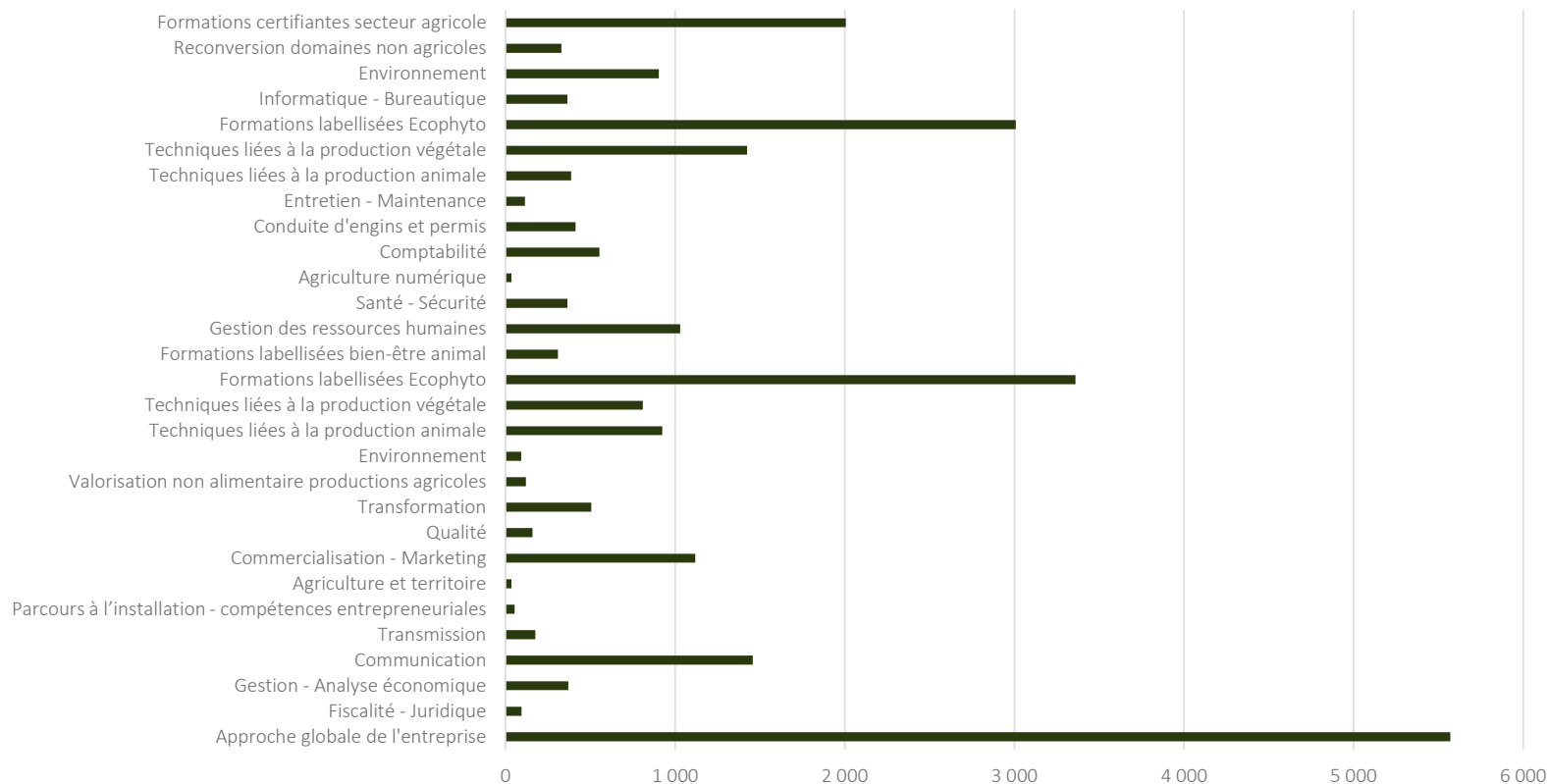
Le nombre d'agriculteurs qui se forment tout au long de la vie est plutôt en augmentation en Île de France (16,5% en 2021, 1273 agriculteurs bénéficiaires d'au moins 1 formation sur l'année)

Quelques éléments sur l'activité formation des chefs d'entreprise agricole : répartition des stagiaires par priorités 2022



Quelques éléments sur l'activité formation des chefs d'entreprise agricole : nombre d'heures par domaines de compétences 2021

Nbe d'heures stagiaires par domaine de compétences





ETATS DES LIEUX

De l'enseignement agricole

De la formation des chefs d'exploitations agricoles

De la formation des salariés agricoles

chambres-agriculture.fr





**Etat des lieux de la formation des salariés agricoles
2021 VS 2020 (*Données au 23/02/2023*)**



Février 2023
OCAPIAT - PLOA GT1



Qui sommes-nous ?



Depuis le 1er avril 2019, **OCAPIAT** est agréé opérateur de compétences (OPCO) par le Ministère du travail. Notre OPCO est né de la **fusion du FAFSEA et d'OPCALIM**. La loi «*pour la liberté de choisir son Avenir Professionnel*» place **OCAPIAT** en position d'**acteur incontournable de la formation et de l'apprentissage**, qu'il finance désormais. Aujourd'hui, **345 salariés** sont à votre écoute pour assurer ces missions.



La coopération agricole, l'agriculture, la production maritime, la transformation alimentaire et les territoires.

Chiffres clés :

50 branches autour de la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires.

185 000 entreprises adhérentes et dirigeants non-salariés (filiale pêche et cultures marines) dont 98 % d'entreprises de moins de 50 salariés.
(93,5% d'entreprises de moins de 11 salariés)

1,28 million de salariés représentés dont 46 % travaillent dans une entreprise de moins de 50 salariés.



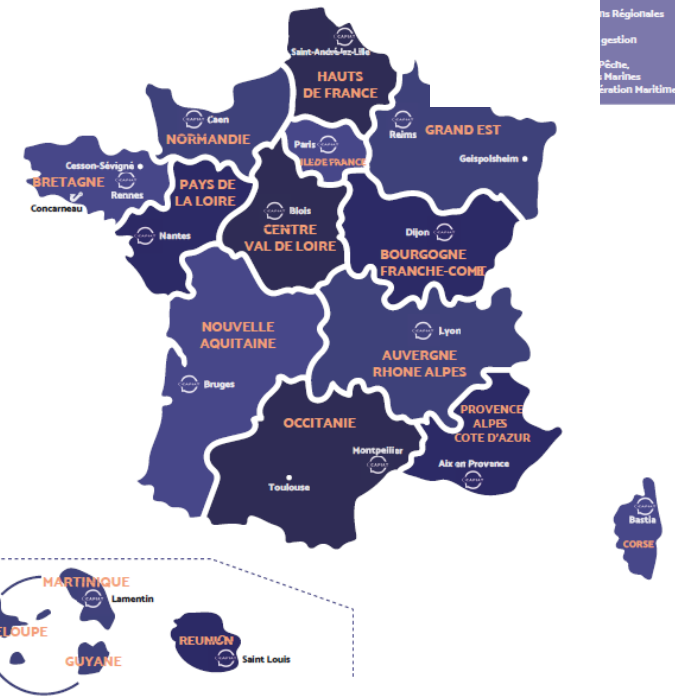
Organisation d'OCAPIAT

OCAPIAT, un OPCO ancré dans les territoires



OCAPIAT est implanté dans toute la France avec 15 directions régionales et le service Pêche, Cultures Marines et Coopération Maritime.

Notre opérateur de compétences est majoritairement rural, et chaque territoire a ses spécificités. Raison pour laquelle OCAPIAT a fait le choix de couvrir tout le territoire par des conseillers de proximité.



Entreprises de moins de 11 salariés

Direction Gestion Siège
 153 rue de la Pompe – CS 60742 – 75179 PARIS
 CEDEX 16
 ☎ 09.70.19.55.10
 ✉ Nous contacter

Entreprises de 11 salariés et plus

Direction régionale de votre région administrative
 Consultez les coordonnées de votre direction régionale via la carte de France ci-dessous

Entreprises des secteurs pêche, cultures marines et coopération maritime

(quel que soit l'effectif de votre entreprise)
Service PCMCM d'OCAPIAT
 6 rue des Senneurs,
 29600 Concarneau
 ☎ 02.98.97.26.52
 ✉ Nous contacter

Espace Pêche, Cultures Marines et Coopération Maritime

Les missions de notre OPCO

- Soutenir financièrement les projets de formation et de recrutement en alternance ;
- Développer les compétences des actifs (salariés ou futures recrues...) au sein des entreprises adhérentes ;
- Accompagner les branches professionnelles dans la définition de leur politique de formation et de certification.

Nos publics :



ENTREPRISES




ACTIFS ET
FUTURS ACTIFS



OF & CFA

Les principaux axes de l'ODS OCAPIAT




Appui-conseil en RH
L'évaluation des pratiques et le diagnostic de situation et d'opportunité formation. La possibilité de trouver des ressources, dispositifs adaptés et des financements.



Développer les compétences
Former, développer, sécuriser les compétences



Faciliter l'embauche
Recruter et intégrer par la promotion de solutions innovantes et par l'alternance



Services en ligne
Accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement, d'intégration, de formation et de pilotage des actions RH.



Les données par branches secteurs Île-de-France

Type	Nombre des établissements (Siret) OPSI	Répartition des établissements (Siret) OPSI en %
Total :	10 141	100,00%
COMMERCE AGRICOLE	158	1,56%
COOPERATION AGRICOLE ET SECTEURS ASSOCIES	154	1,52%
INDUSTRIE ALIMENTAIRE	2 197	21,66%
PECHE CULTURES MARINES COOPERATION MARITIME	17	0,20%
SECTEUR AGRICOLE ET TERRITOIRES	7 615	75,09%

Part en % / Total OCAPIAT : **3,40%**

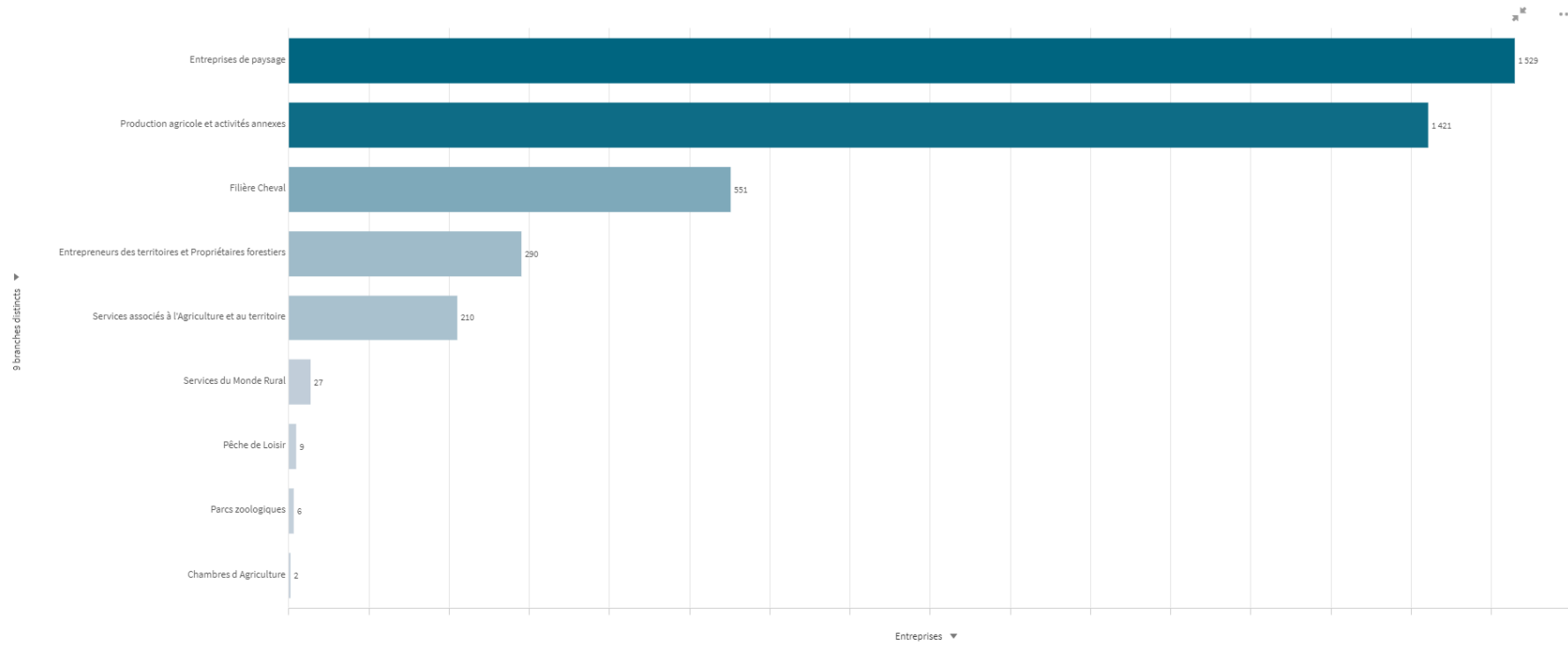
Répartition des salariés OPSI par type de branche

Type <input type="text"/>	Valeurs	
	Nombre de salariés	Répartition des salariés en %
Total :	134 879	100,00%
COMMERCE AGRICOLE	1 149	0,90%
COOPERATION AGRICOLE ET SECTEURS ASSOCIES	6 262	4,60%
INDUSTRIE ALIMENTAIRE	54 616	40,50%
PECHE CULTURES MARINES COOPERATION MARITIME	243	0,20%
SECTEUR AGRICOLE ET TERRITOIRES	72 609	53,80%

Part en % / Total OCAPIAT : **6,10%**



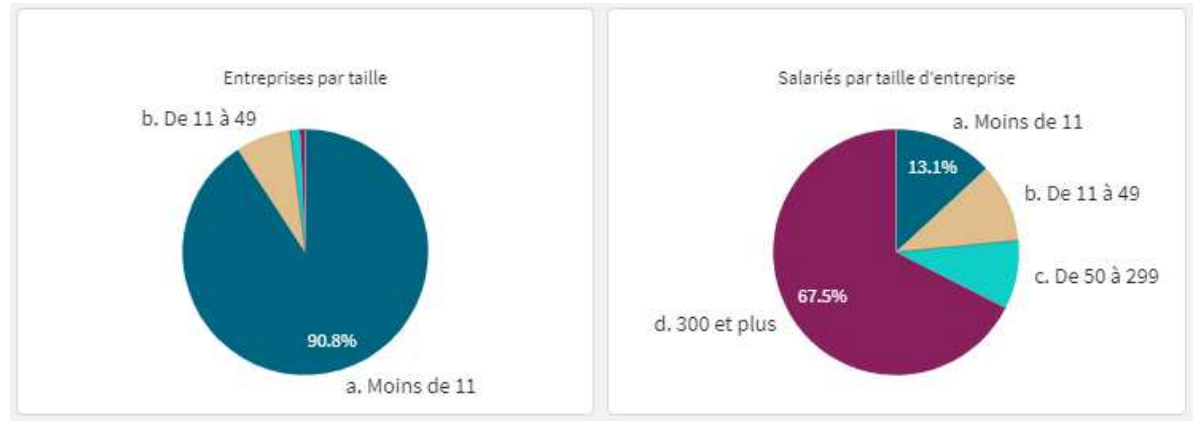
Les entreprises du périmètre OCAPIAT, base tests DSN France Compétences de 11/2022





Les entreprises du périmètre OCAPIAT, base tests DSN France Compétences de 11/2022

Tranche d'effectif moyen annuel de l'entreprise	Nombre d'entreprises (SIREN)	Nombre d'établissements (SIRET)	Effectifs DSN agrégés par SIREN
Totaux	4 045	4 602	60 556,78
a. Moins de 11	3 671	3 784	7 940,96
b. De 11 à 49	294	352	6 275,79
c. De 50 à 299	53	111	5 452,27
d. 300 et plus	27	355	40 887,76



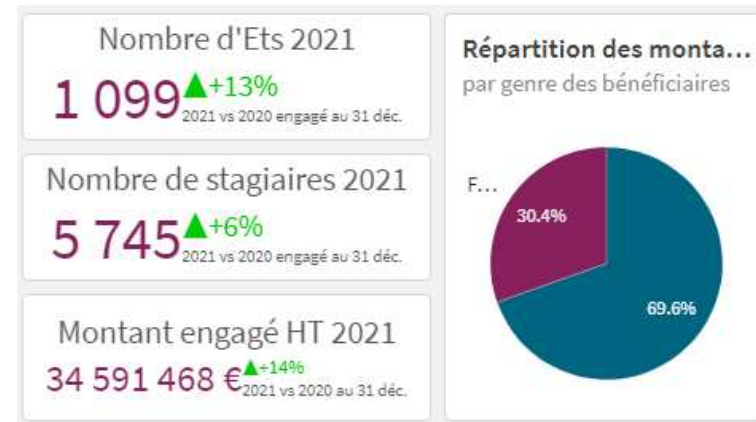
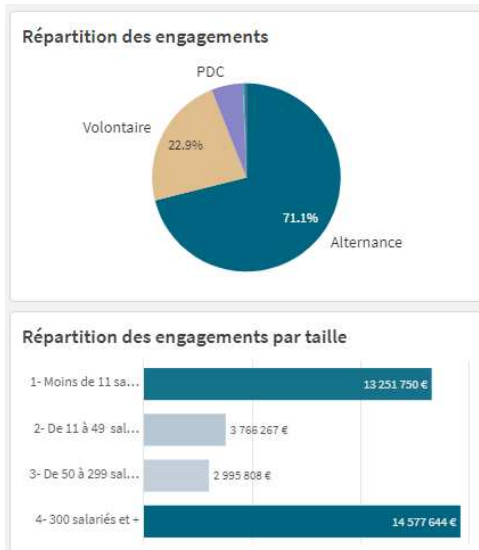


Engagements 2021, vision au 23/02/2023

Engagements tout dispositif

Actions débutées en 2021, indépendamment de l'année budgétaire, engagé au 23/02/2023

Dispositif	Q	Nombre d'établissements (SIRET)	Nombre de stagiaires bénéficiaires	Nombre de d'individus distincts formés	Montant total HT engagé	dont coûts pédagogiques
Totaux		1 099	5 745	4 225	34 591 468 €	27 407 122 €
Alternance		871	2 061	2 051	24 587 432 €	22 593 008 €
Volontaire		30	1 437	541	7 921 643 €	3 232 004 €
PDC		369	2 119	1 581	1 875 455 €	1 375 172 €
Chambres d'agriculture		2	147	86	112 663 €	112 663 €
COM		11	11	11	94 275 €	94 275 €



OCAPIAT - PLOA GT1



Nombre d'Ets 2021
369 ▲+29%
2021 vs 2020 au 31 déc.

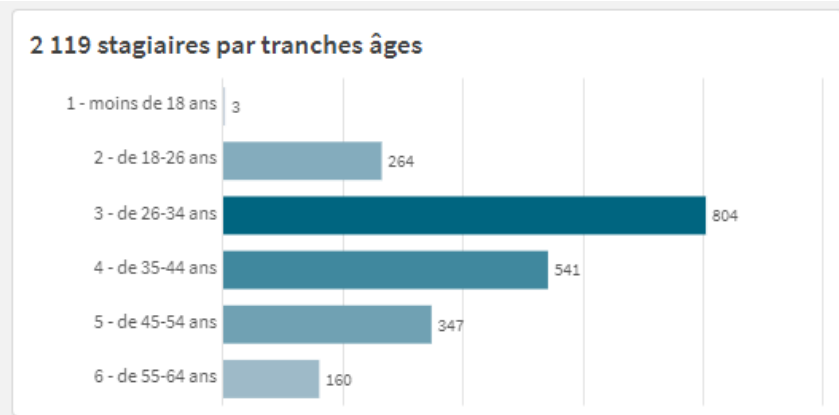
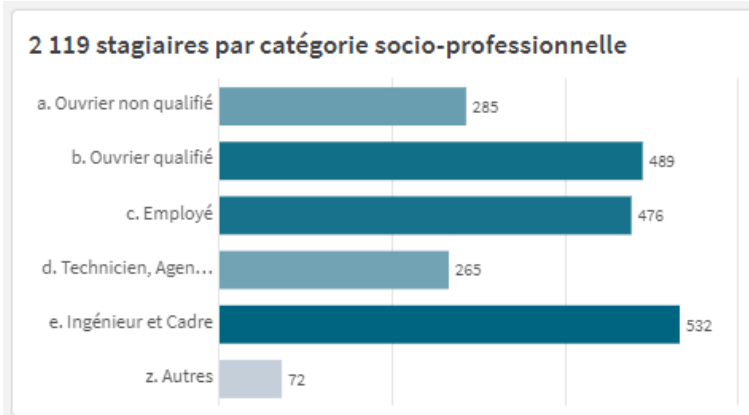
Nombre de stagiaires 2021
2 119 ▲+29%
2021 vs 2020 au 31 déc.

Montant engagé HT 2021
1 875 455 € ▲+58%
2021 vs 2020 au 31 déc.

Plan de Développement des Compétences

Actions débutées en 2021, indépendamment de l'année budgétaire, au 23/02/2023

Taille	Nombre d'entreprises (SIREN)	Nombre d'établissements (SIRET)	Nombre de dossiers	Nombre de stagiaires bénéficiaires	Nombre de d'individus distincts	Montant total HT engagé
Totaux	366	369	1 108	2 119	1 581	1 875 455 €
1- Moins de 11 sala...	246	248	485	683	561	882 054 €
2- De 11 à 49 salariés	118	119	618	1 428	1 012	984 688 €
3- De 50 à 299 salar...	2	2	5	8	8	8 713 €





Alternance - Contrats débutés en 2021

indépendamment de l'année budgétaire, au 23/02/2023

Support	Nombre d'établissements	Nombre de contrats	Montant total engagé	dont coût pédagogique
Totaux	871	2 061	24 744 421 €	22 666 202 €
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	846	1 849	23 487 836 €	21 529 292 €
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	66	211	1 249 144 €	1 130 159 €
CONTRAT EXPERIMENTAL	1	1	7 441 €	6 751 €

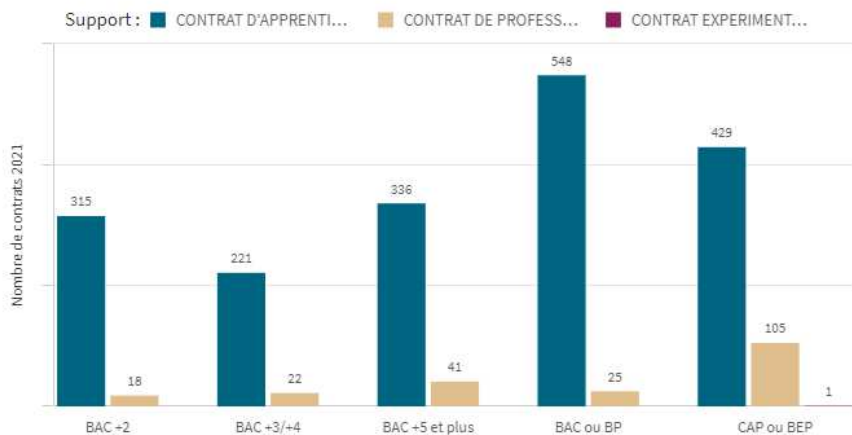
Entrées en Apprentissage

1 849 ▲+15%
en 2021 vs 2020 au 31 déc.

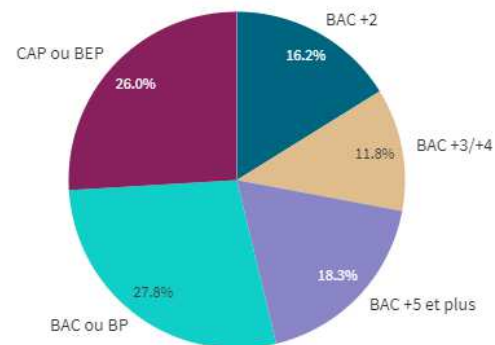
Entrées en Professionnalisation

212 ▲+9%
en 2021 vs 2020 au 31 déc.

Alternance 2021 par niveaux visés



Contrats en alternance par niveau visé





Contrats d'apprentissage par diplômes visés

Alternance débutées en 2021, indépendamment de l'année budgétaire, au 23/02/2023

Diplôme	Q	Nombre d'établissements (SIRET)	Nombre d'apprentis	Montant total HT engagé	dont coûts pédagogiques
Totaux		846	1 849	23 487 836 €	21 529 292 €
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BTSA) (32321401)		105	166	2 213 294 €	1 968 013 €
JARDINIER PAYSAGISTE (CAPA) (50321405)		131	156	1 530 650 €	1 386 812 €
CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE (BAC PRO AG) (40321211)		110	134	2 423 562 €	2 123 296 €
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AG) (40321405)		83	96	1 310 437 €	1 164 409 €
ANIMATEUR D'EQUITATION (FFE) (56X33501)		67	91	641 496 €	591 773 €
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (BP) (45321403)		70	90	1 075 614 €	987 089 €
PALEFRENIER SOIGNEUR (CAPA) (50321237)		66	78	844 525 €	774 433 €
SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF (BP JEPS) (44633524)		52	61	531 038 €	493 101 €
ARBORISTE ELAGUEUR (CSA) (46321406)		37	57	519 163 €	461 539 €
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS SPECIALITE TRAVAUX DE CREATION ET D'ENTR...		37	39	370 109 €	337 666 €
CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (BAC PRO AG) (40321004)		27	28	582 425 €	504 258 €
ANALYSE, CONDUITE ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (ACSE) (BTSA) (32321014)		27	28	377 694 €	320 173 €
CONSTRUCTIONS PAYSAGERES (CSA) (46321404)		18	27	235 864 €	210 249 €
AMENAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN (LP) (25021419)		12	22	200 639 €	185 907 €
DIPLOME DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE COMMERCE ET DE DEVELOPPEMENT DE PA...		1	20	454 473 €	444 473 €
RESPONSABLE D'ENTREPRISE HIPPIQUE (BP) (45321204)		18	19	237 857 €	197 557 €
METIERS DE L'AGRICULTURE (CAPA) (50321130)		19	19	230 559 €	202 723 €
GESTION DE LA PME (BTS) (32031409)		14	18	226 929 €	212 667 €
INGENIEUR DIPLOME DE L'INSTITUT SUPERIEUR D'AGRICULTURE DE LILLE YNCREA HAU...		7	17	460 526 €	438 814 €
ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE (LP) (25031395)		2	13	123 123 €	119 623 €
ARCHITECTE D'INTERIEUR DESIGNER (AFIP FORMATIONS) (26X23301)		10	11	89 547 €	81 269 €
EXPERT EN INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION (EPSI) (16X32601)		2	10	209 708 €	206 448 €
CONCEPTEUR DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS (TP) (26T32601)		2	9	103 224 €	93 406 €
TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES - UTILISATION ET MAINTENANCE (CSA) (56321001)		9	9	61 879 €	47 189 €
MANAGER DU DEVELOPPEMENT D'AFFAIRES EN AGROBUSINESS (TECOMAH CCI PARIS ID...		8	8	167 851 €	159 645 €
PRODUCTIONS ANIMALES (BTSA) (32321205)		7	8	113 630 €	95 674 €
AGRONOMIE (LP) (25021021)		3	8	70 986 €	68 986 €
LAD CAVALIER D'ENTRAINEMENT (CAPA) (50321235)		7	8	66 867 €	53 560 €

OCAPIAT - PLOA GT1

DES QUESTIONS ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



ECHANGES

Financement et attractivité des métiers agricoles

Promotion et communication

Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins

Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue

chambres-agriculture.fr



Financement et attractivité des métiers agricoles : Propositions

- Inciter les communes à proposer des logements aux jeunes étudiants en stage (appart ou associations de famille)
- Remettre en place les « Maîtres exploitants »
- Mettre en place le « compagnonnage agricole », dont l'indemnisation des agriculteurs, pour faciliter la reprise d'entreprise (*commun GT1 et GT2*)
- Maintenir un soutien fort à l'apprentissage : intérêt pour les jeunes et les employeurs
- Faciliter la recherche d'employeurs pour l'apprentissage et la recherche d'apprentis/de stagiaires par les employeurs

Financement et attractivité des métiers agricoles : Propositions

- Former et sensibiliser les conseillers d'orientation et les enseignants
- Travailler à l'orientation depuis le collège-lycée vers l'enseignement agricole : Travailler régulièrement à la connaissance de l'enseignement agricole pour les personnels de l'Éducation nationale (intégrer les enseignants de 2nd pro et 2nd GT des lycées agricoles dans les dispositifs de passerelle 3e-2e, permettre un véritable accès des établissements agricoles dans les réunions d'information collège-lycée, présentation des formations dans les établissements facilitée, identification du Directeur d'EPL référent pour l'Enseignement Agricole Public à l'échelle départementale)

Financement et attractivité des métiers agricoles **: Propositions**

- Rénover le crédit d'impôts formation, le rendre plus attractif
- Appliquer le crédit d'impôt aux salariés agricoles
- Rendre accessible le service de remplacement pour remplacement des salariés lors de formation
- Remettre en place l'ADEMA (Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles) : stages de courte durée pour découvrir les métiers agricoles (organisation Pôle Emploi, ANEFA et centres de formation)
- Ouvrir le CPF (Compte personnel de formation) aux formations agricoles non certifiantes, notamment pour toucher les porteurs de projet non encore installés

Financement et attractivité des métiers agricoles **: Propositions**

- Intensifier la mission de coopération internationale et les parcours à l'étranger en les dotant de moyens adaptés pour renforcer l'attractivité des formations et ouvrir à d'autres pratiques professionnelles, pour l'ensemble des élèves et étudiants, quelle que soit leur origine sociale
- Tenir compte des particularités budgétaires des EPL, avec des productions vivantes dans les exploitations agricoles pouvant nécessiter une réactivité financière et justifiant un fonds de roulement adéquat.
- Doter les exploitations agricoles des EPL et Établissements d'enseignement supérieur publics d'une subvention régionale au titre de leur participation à la pédagogie (dotation existant dans certaines régions, telles que la Bretagne)
- Mettre en place une dotation communication spécifique pour chaque établissement d'enseignement agricole public avec une prise en compte et une rémunération du temps consacré par les équipes pédagogiques au recrutement et aux informations-orientation
- **Prise en charge** : les prises en charge proposées sont actuellement optimisées par les grands opérateurs que sont VIVEA et OCAPAT. Néanmoins, les restes à charge et les démarches administratives sont encore des freins. Un « grand plan de soutien compétences 2030 » doit être engagé au plus vite, s'inscrire dans la durée et soutenu par l'Etat

Interventions / remarques ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



ECHANGES

Financement et attractivité des métiers agricoles

Promotion et communication

Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins

Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue

chambres-agriculture.fr



Promotion et communication : Propositions

- Renforcer le soutien aux actions d'intervention des agriculteurs dans les écoles pour parler de leur métier
- Mettre la thématique agricole et alimentaire dans les programmes éducatifs
- Être acteur de ces évolutions / besoins en influençant notamment les comportements alimentaires en lien avec le Ministère de la santé et en travaillant sur l'organisation des marchés et circuits de commercialisation à partir des producteurs (individuels, regroupés en associations ou en coopératives)
- Mettre en place une alimentation française et de qualité dans les restaurants scolaires avec actions de sensibilisation
- Nouvelles compétences à développer : qualité sanitaire des produits / réduction des déchets et valorisation de ceux qui restent

Promotion et communication : Propositions

- Encourager le déploiement de la Charte pour la promotion de la filière horticole ornementale et des aménagements paysagers en Île de France (2020) en lien avec l'offre de formation correspondante
- Communiquer sur la filière d'excellence de l'enseignement agricole qui, avec les classes passerelles, permettra une poursuite d'études facilitée en école d'ingénieur agro / véto. Nécessité d'accueillir une classe passerelle dans un EPLEFPA d'Île de France
- Communiquer sur la nécessité de ces métiers/ formations pour assurer la transition écologique, dans la France rurale (revalorisation, modernisation de certains métiers, nouvelle organisation, émergence de nouveaux métiers, aide-stratégie face aux changements climatiques, etc.) comme dans les villes (circuit court - organisation, production dans la ville ou proche de la ville, écopaturage – zéro phyto, etc.)
- Mettre en avant les avantages des enjeux sociétaux, climatiques et de santé publique des métiers du monde agricole afin de donner aux futurs élèves et étudiants une raison convaincante de s'inscrire dans un parcours de l'enseignement agricole
- Montrer comment les métiers agricoles peuvent être valorisants et épanouissants à titre personnel

Promotion et communication : Propositions

- **Déjouer les idées reçues et préjugés en donnant à voir les facteurs d'attractivité du secteur :** valoriser sa modernité (utilisation des technologies de pointe, lien avec les impératifs de transition numérique et écologique...), les évolutions en cours s'agissant d'une meilleure conciliation vie privée – vie professionnelle, de l'amélioration de la protection sociale (régimes complémentaires de santé et prévoyance, action sociale...), de l'accès à des avantages négociés et gérés collectivement (carte moisson, carte campagne), etc.
- Valoriser les perspectives de carrière : des emplois disponibles en nombre, des emplois non délocalisables, ancrés sur les territoires, en lien avec les besoins essentiels et utiles aux grands défis auxquels fait face la nation pour l'avenir (souveraineté alimentaire, transition écologique), avec des coopérations toujours plus innovantes.
- Faire prendre conscience aux actifs désireux de se reconvertir de la plus-value de leur parcours et expériences antérieurs pour une insertion en agriculture : les compétences transverses acquises (gestion de projet, management...), leur ouverture sur d'autres pratiques et secteurs d'activité, qui généreront la capacité à faire des passerelles et à nouer des coopérations porteuses, etc,... sont autant d'atouts que ces actifs pourront faire valoir auprès de financeurs et partenaires à venir, facteurs facilitants pour une installation.
- Valoriser la force du collectif : toute l'infrastructure d'accompagnement à l'installation et tout au long de la carrière doit être mise en visibilité

Promotion et communication : Propositions

- **Des actions de promotion en continu**, pour redonner de la désirabilité aux carrières agricoles et du vivant, en assurant une visibilité constante à l'agriculture, la diversité de ses métiers et débouchés en termes d'emplois salariés et non-salariés au sein du grand public. Plutôt que des campagnes de communication ponctuelles, il faut offrir à l'agriculture et à ses métiers une **visibilité constante**, de manière à rattraper des années de déficit d'image et à contrer les aprioris ou idées négatives qui sont aujourd'hui un frein à la désirabilité des carrières agricoles et du vivant. Cette **opération de promotion en continu**, portée par le MASA, irriguant toutes les strates de la société, aura pour effets indirects une **orientation choisie**, un accroissement des candidats dans les filières de l'enseignement agricole, des actifs en nombre et qualifiés dans les prochaines décennies, des enseignants, chercheurs, experts mobilisés et engagés dans les territoires ruraux.

Interventions / remarques ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE



ECHANGES

Financement et attractivité des métiers agricoles

Promotion et communication

Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins

Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue

chambres-agriculture.fr



Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins : Propositions

- Augmenter l'âge du service civique à 30 ans et le développer pour le secteur agricole
- Créer des espaces test / incubateurs dans les lycées agricoles pour les projets d'installation et inscrire la continuité à tester ses compétences dans le domaine agricole (*commun GT1 et GT2*)
- Créer de façon systématique un espace test dans chaque exploitation agricole des EPL et Établissements d'enseignement supérieur publics, pour offrir des moyens de production, un cadre économique et un dispositif d'accompagnement sur un temps donné à de futur.es actif.ves agricoles comme un lieu de pépinière, et favoriser les rencontres et l'émulation. (cf RENATA - réseau national des espaces tests agricoles) (*commun GT1 et GT2*)
- Reconnaître la vocation pédagogique et de développement des exploitations agricoles des EPL et Établissements d'enseignement supérieur publics devenant « des centres à vocation pédagogiques, de développement et d'expérimentations... », et non plus uniquement « des unités de production », pour développer l'innovation, dans le sens du « produire et transformer autrement » et en dotant en ETP -Équivalent temps Plein - la mission formation, expérimentation et développement agricole.
- Assurer un nombre de places suffisant dans les BPREA/lycées agricoles aux porteurs de projet souhaitant devenir agriculteurs (filières surchargées)
- Développer le BPREA à distance, notamment pour les pluriactifs en cours de reconversion professionnelle
- Créer un fond d'innovation dédié à la formation aux nouvelles compétences

Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins : Propositions

- Renforcer les contenus pédagogiques en lien avec l'agroécologie, la protection de l'environnement et de la nature, les sciences économiques
- Intégrer des enseignements plus diversifiés, notamment sur la biodiversité, les leviers que peut avoir l'agriculture pour préserver l'environnement, ... : Mettre en avant les solutions, les bonnes pratiques, mieux les connaître / intégrer un volet historique et contextuel sur l'évolution de l'agriculture au fil des années / Former dès l'installation à la transmission
- Élargir la capacité de recrutement en filière générale pour permettre la découverte des métiers agricoles et la poursuite vers les BTSA et l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et de paysage
- Rendre obligatoire l'enseignement de l'agronomie en l'intégrant dans la spécialité du Baccalauréat général (les lycées agricoles disposent d'une seule spécialité spécifique en Bac général : la Biologie-Ecologie. L'agronomie est devenue purement optionnelle, elle n'est plus enseignée dans cette spécialité. Elle l'était dans l'ex-EAT (Écologie Agronomie Territoire). Cette disparition de l'agronomie dans l'enseignement de spécialité propre à l'enseignement agricole va à l'encontre de nos spécificités
- Introduire la spécialité SES -Sciences Économiques et Sociales - comme 4ème spécialité en filière générale au choix des élèves permettant de diversifier l'offre de formation des lycées agricoles restreinte aux sciences (Biologie-Ecologie, Maths et Physique-Chimie) et de présenter un contenu de programmes facilitant la poursuite d'études dans une optique d'ouverture professionnelle et d'installation
- Former les agriculteurs à 4 grands domaines identifiés : l'agriculture de précision, l'analyse de données, la traçabilité et la robotique
- Intégrer de nouvelles compétences dans les formations agricoles initiales (modules sur le management, RH, stratégie d'entreprise, numérique et changement climatique)
- S'inspirer de modèles d'entreprises hors secteurs agricoles pour donner plus de valeur au salariat et ainsi faciliter la recherche et la fidélisation de la main d'œuvre
- Intégrer des notions juridiques (droit du travail) dans la formation des futurs employeurs
- Faire connaître et valoriser les bonnes pratiques, donner place à l'innovation dans la structure du travail. Etudier et accumuler des références dans ce domaine, faire savoir

Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins : Propositions

- Développer l'offre de formation liée à l'agroalimentaire, en lien avec les projets stratégiques du Conseil régional Île de France de structuration de la filière agricole vers la filière alimentaire « Aide à la transformation agroalimentaire francilienne » (février 2023)
- Répondre aux nouveaux besoins émergents en IdF, en créant des formations diplômantes sur les nouveaux métiers / nouvelles compétences, ou des modules de formation incorporés dans les diplômes en attendant la mise en place de nouvelles filières de formation et en donnant les moyens pour développer de l'ingénierie pédagogique
- Encourager la réflexion autour des besoins de formation de la filière de production maraîchère francilienne en expansion et porteuse d'emploi
- Permettre l'accès aux formations initiales dans les EPL aux élèves et étudiants sans restriction de seuils d'effectif sur les classes
- Développer le rôle des CFPPA – VAE, PIC, POEC,... - dans un objectif de relèvement du niveau de qualification, et renforcer leurs services ingénierie de formation avec des moyens publics matériels et humains
- Permettre aux EPLEFPA d'offrir des formations supérieures pour offrir de nouvelles perspectives à un niveau bac +3 et en renforcer le recrutement
- Adapter l'appareil de formation agricole aux publics à besoins particuliers (handicap, allophone, publics en remédiation,...) et renforcer la féminisation
- Créer les conditions d'accueil dans les entreprises pour les jeunes à besoins particuliers : favoriser la constitution d'un réseau de maîtres de stage et d'apprentissage / entreprises labellisées et garantir l'adaptation de l'ensemble des exploitations et ateliers technologiques d'EPL, via un fond de financement dédié

Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins : Propositions

- L'actualisation de l'offre de formation avec l'émergence d'une véritable filière du niveau 3 au niveau 8. Pour cela, il faut poursuivre la **rénovation des référentiels de certifications**, associant les professionnels du secteur, à l'issue d'une **prospectivité des compétences agricole**, préalable incontournable. Il est également essentiel de **développer l'offre de formation de niveaux 5 et 6, dans une logique de parcours et de montée en compétences**. Cette démarche systémique doit permettre de répondre aux besoins en profils qualifiés et experts des entreprises de la production agricole. Elle aura aussi pour effet de redonner de l'attractivité à la filière en général, et aux premiers niveaux de qualification, plus particulièrement, en ouvrant le champ des possibles en matière de mobilités professionnelles
- La **sensibilisation** à la nécessité d'actualiser en continu ses compétences, pour faire face aux grandes mutations que connaît le secteur agricole (transitions démographique, écologique, numérisation et robotisation, génétique, concurrence, évolutions réglementaires...);
- **L'accessibilité** : il faut accentuer les efforts mis en oeuvre par OCAPIAT, VIVEA et les représentants de la profession pour rendre visibles et accessibles l'offre de formation et l'accompagnement mis à disposition des actifs.
- La **pertinence** : renforcer les efforts pour produire une offre de formation adaptée aux besoins et pertinente, du point de vue des thématiques, contenus et modalités : cela suppose de débloquer des moyens financiers pour accompagner l'émergence d'une offre adaptée aux enjeux, la promouvoir et essaimer (ingénierie de formation et pédagogique sur des contenus de formation accompagnant les transitions écologiques et numériques, le management, la gestion de projets, la gestion des risques, la création de valeur, entre autres, puis massification par une promotion et prise en charge adaptée).
- **Vulgariser** la prise en main de ces outils. Définir le juste usage des outils numériques / IA en termes de nécessité et d'efficacité. En parallèle : Donner des outils pour perfectionner l'observation et la prise de décision en dehors du numérique
- Permettre un double financement financeurs + CPF pour les formations certifiantes de type CERTI CREA.
- Accepter les comptes CPF à 0 avec réserve pour les formations certifiantes de type CERTI CREA.

Interventions / remarques ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



ECHANGES

Financement et attractivité des métiers agricoles

Promotion et communication

Adaptation des offres de formation aux exigences et aux besoins

Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue

chambres-agriculture.fr



Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue : Propositions

- Acculturation et formation des enseignants au monde agricole
- Accueil des enseignants au sein du monde agricole. Organisation des sessions en Chambre d'agriculture
- Coordination des établissements scolaires et d'enseignement pour l'accueil de classes sur des exploitations agricoles et évènementiels des métiers (académie – ministère – chambres d'agriculture)
- Rapprocher le milieu agricole des cursus scolaires généraux (visites, sensibilisation, modules en lien avec l'agriculture,...) / Présenter l'enseignement agricole car il est trop méconnu
- Faire intervenir des acteurs du monde agricole au sens large et des territoires dans l'élaboration des programmes et leur enseignement (ex : associations, collectivités, acteurs économiques...) afin d'avoir une multiplicité des contenus et plus de concret
- Fortifier les liens entre enseignement technique et enseignement supérieur en valorisant les parcours possibles pour chaque filière, et ne pas restreindre l'image de l'enseignement agricole à sa seule composante technique. Profiter de la présence importante des établissements d'enseignements supérieur publics en IdF pour conventionner des liens pérennes (plans de formation des personnels, plateaux techniques, découverte des métiers, manifestations communes, ...)

Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue : Propositions

- S'impliquer et se faire connaître sur le territoire par la participation des EPL dans le pilotage des PAT -Projet Alimentaire Territorial
- S'appuyer sur les démarches / réseaux type PAT comme outils pour la veille comme pour l'action
- Définir clairement les rôles de chacun, notamment par la concertation, et communiquer sur l'imbrication des différents acteurs pour que ce soit clair et connu
- Ne pas négliger les acteurs locaux (EPCI, PNR) qui sont des relais locaux des politiques publiques : leur déléguer la gestion de mesures (ex MAEC, PCAE ?)
- Plus de transversalité (ex sur le sujet de foncier), et notamment entre les différentes échelles de territoires - notamment prendre du recul sur les actions locales pour leur donner un sens à une échelle plus globale et éviter les doublons
- Organiser des échanges entre le monde agricole et d'autres secteurs (écologues, citoyens, recherche, sociologie,...)

Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue : Propositions

- Une politique d'orientation à la hauteur des enjeux. Le déficit d'image de l'agriculture ou sa méconnaissance ont pour corolaire une orientation lacunaire ou par défaut vers les cursus de l'enseignement agricole. Pour contrer cela, il faut mettre en place une **gouvernance interministérielle** de la politique d'orientation, **mutualiser les dispositifs et outils** d'accompagnement relatifs à l'orientation et renforcer **des liens entre établissements et professionnels** : multiplication des dispositifs de type « ambassadeurs des métiers », « fermes ouvertes », stages obligatoires d'enseignants en exploitation agricole, pour donner à voir la réalité des métiers, susciter l'envie grâce à des témoignages, des démonstrations in situ, des immersions et stages de découverte. L'appétence des jeunes passera par l'exposition à des messages positifs sur les **métiers agricoles valorisant leur modernité (numérique, robotique, génétique...)** et **l'excellence du savoir-faire** français, mais aussi par des expériences très concrètes et par l'expérientiel (valorisation des débouchés de la production dans l'alimentaire, le textile, l'énergie...)
- Rendre accessibles les résultats de la recherche (INRAE, CNRS,...) en terme de changement climatique et d'innovations agronomiques notamment (communication, vulgarisation, plateformes en ligne, MOOCs, tutoriels, modules de suivi des jeunes installés...) - familiariser la nouvelle génération à rechercher ces informations / Faire des recueils de bonnes pratiques et des plateformes numériques facilement accessible pour centraliser l'information
- Faire siéger les représentant.es de l'éducation, des parents d'élèves, des consommateurs, des associations de protection de l'environnement,..., comme membre de la CPC – Commission Professionnelle Consultative qui écrit et réforme les contenus de diplômes et référentiels- comme c'était le cas avant 2018 (abrogation de la loi Pénicaud « Liberté de choisir son avenir professionnel » ou a minima révision de l'article instituant la composition des CPC). Aujourd'hui dans la CPC « Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces », seules les branches professionnelles décident des contenus et des réformes de diplômes
- Améliorer les passerelles entre Enseignement agricole et Education nationale : il s'agit notamment de faciliter les changements d'orientation mais aussi d'accroître le partage d'expertises entre ces deux mondes
- Mixer théorie et pratique ("formations passerelles")

Coordination des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation continue : Propositions

- Revoir la communication vers les formations de l'enseignement agricole, trop éparpillée (L'Aventure du Vivant, sites régionaux, sites d'EPL, sites d'Etablissements, ...) avec un seul site dédié, bien identifié, à jour et complet dans sa présentation (disponibles sur internet, avec un catalogue en ligne des success story, panorama des métiers, mini vidéos pour toutes les formations)
- Coordonner la communication sur les formations de l'enseignement agricole en synchronisation avec l'Éducation Nationale sur les sites des 3 rectorats franciliens (présentations, procédures et aides à l'orientation, Passpro, Affelnet, Parcoursup, JPO,)

Interventions / remarques ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICILES



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



CLOTURE DE L'ATELIER ET REMERCIEMENTS

Atelier de concertation du 6 mars 2023

Animatrices : Amandine MURET-BEGUIN & Sophie CUYPERS

chambres-agriculture.fr

